



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°3 AU MARCHÉ RELATIF
A L'ASSISTANCE ET MAINTENANCE DU
PROGICIEL CIVIL FINANCES, CIVIL NET
ELECTIONS ET CITYWEB**

**DÉCISION N° DM-23-035
EN DATE DU 25 JANVIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision municipale n° dm-20-004 DU 10 janvier 2020 relative au marché 2020010 sur l'assistance et maintenance du progiciel CIVILNET FINANCES, CIVIL NET ELECTIONS, et CITYWEB ;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSSOUSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'intégrer le module multi-facturations à partir du 1^{er} janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT ce nouveau module implique un coût supplémentaire de maintenance de 747.00 € HT ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société CIRIL GROUP, sise, 49 avenue Einstein – BP 12074 – 69603 VILLEURBANNE, représentée par Monsieur Rémi GRIVEL en qualité Président, l'avenant n°3 du marché 2020010 relatif à l'assistance, et la maintenance du progiciel CIVIL NET FINANCES, CIVIL NET ELECTIONS et CITYWEB.

Le présent avenant modifie le montant de la maintenance.

Le montant annuel de la maintenance est désormais fixé à 23 723.00 € HT au lieu de 22 976.00 € HT.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20230125-lmc1H10445H1-AR Date de réception en Préfecture : 25/01/2023 Date de Publication : 25/01/2023
--

Pour extrait conforme,

L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230125-lmc1H10445H1-AR
Date de réception en Préfecture : 25/01/2023
Date de Publication : 25/01/2023